

Certificat en enseignement au préscolaire et au primaire en milieu nordique II - 4740

RESPONSABLE :

Bernard Harvey
819 762-0971 poste 2234

SCOLARITÉ :

30 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Ce programme vise le développement des compétences des enseignants et des autres ressources inuit en éducation en tant qu'acteurs de première ligne du projet d'école. Il vise la poursuite de la formation des enseignants du niveau préscolaire et primaire. Le cheminement prévu favorise le développement de connaissances et d'habiletés en didactique, en psychopédagogie, en orthopédagogie, en intervention sociale et dans les domaines de la langue, de l'identité et de la culture. Ce programme veut permettre à l'enseignant et aux autres ressources inuites en éducation de : renforcer les outils d'analyse conceptuels des situations éducatives; renforcer le développement des compétences en langue inuit en rapport aux contenus et à l'enseignement de la langue et des mathématiques; faire le point sur leur développement professionnel en vue de l'identification des besoins pour la poursuite de la formation; développer les connaissances de base pour l'analyse et la compréhension des interactions entre les groupes de personnes appartenant à des groupes culturels différents et distincts.

Pour les fins d'émission d'un grade de bachelier par cumul de certificats, le secteur de rattachement de ce programme est « ÉDUCATION ».

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir complété le programme de certificat en enseignement au préscolaire et au primaire en milieu nordique (4340).

Base expérience

Être âgé d'au moins 21 ans et posséder des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente.

Le candidat doit avoir complété le programme de certificat en enseignement au préscolaire et au primaire en milieu nordique (4340).

PLAN DE FORMATION :

DID1433	Didactique des mathématiques II (3 cr.) (DID1333)
DID1520	Atelier de définition des contenus d'apprentissage et élaboration de matériel didactique en inuit I (3 cr.) (EDU1419)
EDU1413	Relation éducative de l'adulte avec l'enfant (3 cr.)
EDU1416	Développement de l'activité créatrice chez l'enfant (3 cr.)
EDU1417	Introduction aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation des élèves (3 cr.)
EDU1418	Identité culturelle et éducation (3 cr.)
EDU1421	Le processus d'apprentissage et l'approche pédagogique (3 cr.)
EDU1422	École et problématiques sociales (3 cr.)
EDU1428	Identité culturelle et éducation II (3 cr.)
EDU2234	Projet éducatif de formation et développement institutionnel (3 cr.)

* : Disponible à distance

NOTES :

DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est important de noter que lors de la sollicitation pour une place d'accueil en milieu de stage, les responsables de l'organisme ou de l'institution peuvent vérifier les antécédents judiciaires et, selon la nature des antécédents, ils pourraient refuser d'accueillir le ou la stagiaire. De plus, conformément au Code des professions, le permis d'exercice devant être obtenu au terme de ce programme d'études, pourrait être refusé à une personne présentant des antécédents judiciaires.

Le Département des sciences de l'éducation informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner, en raison de mesures législatives adoptées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.